

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-047

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'Assemblée,

SEANCE
DU 29 MARS 2017

* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)

* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)

* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Madame BECKHOUT Marie-Paule (Borest)

* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)

* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu

* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)

* Monsieur LESAGE William (Chamant)

* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

* Madame MIFSUD Florence (Senlis)

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Par un vote au scrutin ordinaire avec 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » et aucune abstention, les membres du conseil communautaire adoptent l'amendement proposé.

A la suite du vote de ces 2 amendements, le Président propose :

- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ de préciser que l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 sera un article spécialisé,
- ✓ d'adopter le budget primitif 2017 modifié qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7.001.047 €	7.001.047 €
INVESTISSEMENT	5.599.375 €	5.599.375 €
TOTAL	12.600.422 €	12.600.422 €

Par un vote au scrutin ordinaire, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants -----	47
Abstention -----	02
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	45
Majorité absolue -----	23
Contre -----	13
Pour -----	32

les membres du Conseil Communautaire décident de :

- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ de préciser que l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 sera un article spécialisé,
- ✓ d'adopter le budget primitif 2017 modifié qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7.001.047 €	7.001.047 €
INVESTISSEMENT	5.599.375 €	5.599.375 €

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président propose d'adopter le budget primitif principal 2017.

Un exemplaire de la maquette règlementaire a été joint à la note de synthèse. C'est ce document qui est soumis à votre approbation.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 1^{er} mars 2017.

A la suite des débats dans l'assemblée, le Président propose le vote des amendements qui suivent avant le vote formel sur le budget primitif 2017.

1^{er} amendement :

Diminution du produit fiscal de la TEOM en le ramenant à 2.006.553€ au lieu de 2.106.553€.

Par un vote au scrutin ordinaire avec 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » et aucune abstention, les membres du conseil communautaire adoptent l'amendement proposé.

2^{ème} amendement :

Diminution de l'inscription budgétaire sur l'article 2158 de 300.000€ et augmentation de l'inscription budgétaire sur l'article 2315 opération 17 Aménagement de PAV enterré sur Senlis – Phase 2 de 300.000€

TOTAL

12.600.422 €

12.600.422 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **25 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **25 AVR. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **14 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

25 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04047-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE - 60 -
Budget Général**

BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Aumont en Hlalte, le 29 mars 2017



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 45

Votes : Pour : 32

Contre : 13

Abstention : 02

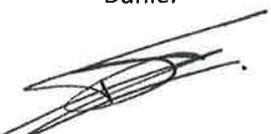
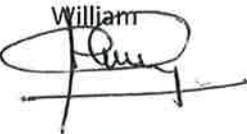
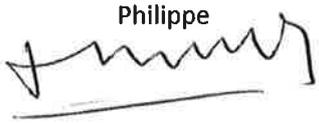
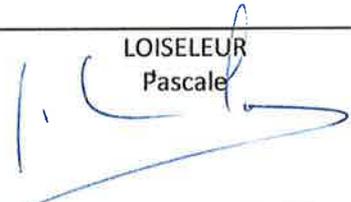
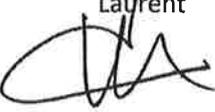
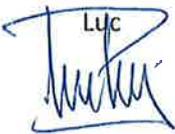
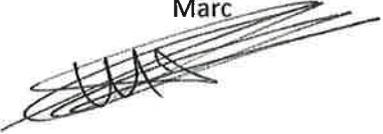
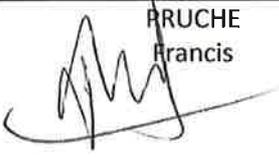
Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

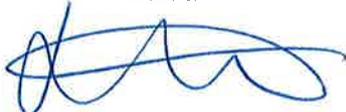
A Aumont en Hlalte le 29 mars 2017 Date de convocation : 23 mars 2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe	CLERGOT Maurice	CORNU Patrice LE FLOCH Anne-Christine
CURTIL Benoit	DE LA BEDOYERE Jean Marc	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

GAUVILLE-HERBET
Cécile

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p>	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p>
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELEUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valery</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p>	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p>	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOGTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

<p>ROLAND Dimitri</p> 	<p>SIBILLE Elisabeth</p>	<p>Envoyé en préfecture le 25/04/2017 Reçu en préfecture le 25/04/2017 Affiché le 27 AVR. 2017 Fadhila ID : 060-200066973-20170329-DELI2017CC04047-DE</p> 
--	-------------------------------------	--

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____, le _____